

Le Marais poitevin labellisé Ramsar

Dossier de la rédaction de H2o
January 2024

Le Marais poitevin vient d'obtenir sa labellisation au titre de la Convention de Ramsar sur la protection des zones humides. Il constitue le 54^{ème} site français à être reconnu comme zone humide d'importance internationale.

Le Marais poitevin, situé sur deux régions (Nouvelle Aquitaine et Pays de la Loire) et trois départements (Vendée, Charente-Maritime et Deux-Sèvres), s'étend sur plus de 100 000 hectares. Deuxième plus vaste zone humide française, plus grand des marais littoraux de l'atlantique, il constitue l'un des 18 territoires emblématiques de zone humide de la France. Le périmètre labellisé couvre 69 034 hectares, soit les deux tiers du Marais poitevin et intègre l'ensemble des milieux les plus remarquables. Cette nouvelle labellisation souligne la valeur écologique et humaine exceptionnelle de la zone humide. Le site constitue en effet un ensemble d'une immense richesse biologique par la diversité des milieux et par leur caractère humide. Il comprend notamment 337 espèces d'oiseaux et 750 espèces de plantes et concentre également des enjeux importants pour les mammifères, les poissons, les amphibiens, les reptiles, les insectes, etc. Cette zone humide résulte notamment des aménagements réalisés par l'homme depuis des siècles. Conquise sur la mer, et principalement orientée vers l'activité agricole, elle reste multifonctionnelle : écologique, touristique, culturelle. Si la gestion de l'eau sur ce territoire convoité reste un défi permanent, la volonté de préserver l'ensemble et la fonctionnalité de ce milieu remarquable est forte et partagée. Portée par le Parc naturel régional du marais poitevin, et fortement soutenue par les acteurs du territoire, cette labellisation est le fruit d'une mobilisation des acteurs pour porter cette ambition et valoriser ce territoire exceptionnel.

Photo Martine Le Bec - Association France

À